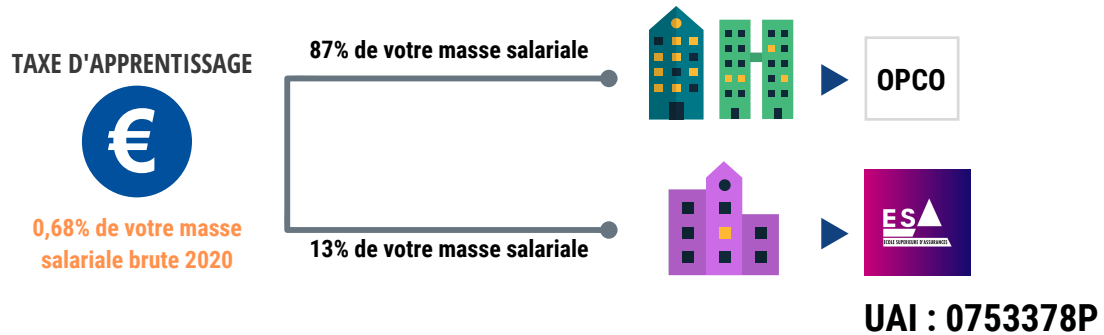


DATE LIMITE DU VERSEMENT : 31 MAI 2021

En 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. **Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !**
L'ESA est habilitée à recevoir ce type de versement.



COMMENT VERSER VOS 13 % À L'ESA ?

Montant : €

PAR VIREMENT

ECOLE SUPERIEURE D'ASSURANCES
N° Siret : 320 060 023 000 50
SOCIETE GENERALE
10 AVENUE LEDRU ROLLIN - 75012 PARIS
IBAN : FR76 3000 3035 5000 0504 3433 084
BIC : SOGEFRPP
Merci de bien indiquer le libellé : " ESA TA 2021 " + SIRET

PAR CHÈQUE

A l'ordre de l'ESA
Merci de bien indiquer au dos du chèque :
" ESA TA 2021 " à l'adresse suivante :
ECOLE SUPERIEURE D'ASSURANCES
13 rue Fernand Léger 75020 PARIS

INFORMATIONS ENTREPRISES

Raison sociale :
Siret :
Adresse postale :
Nom :
Prénom :
Fonction :
Tél :
Email :

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous : Par courrier Par email

Votre contact privilégié :

Eugénie DA COSTA - Directrice Générale Déléguée
Tél : 01.85 73 31 01 | Mail : eugenie-dacosta@esassurances.com

Cachet de l'entreprise